

Pour de l'informations en temps réel, nous vous invitons à suivre la page Facebook du syndicat.



[STT du CHU de Québec/ INFO](#)

www.sttchu.com



Informations et consignes du 8 octobre 2020 en lien avec la COVID-19

Bons coups

Remis à toute l'équipe de HEJ qui s'est mobilisée pour planifier le jumelage, les formations et le soutien à l'équipe clinique qui vient joindre les rangs de l'équipe de l'unité COVID de HEJ. Merci pour votre mobilisation exceptionnelle qui permet un accueil optimal de ces soignants.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

On passe au niveau 2 : qu'est-ce que cela signifie?

Depuis hier, le MSSS a fait passer le CHU de Québec au niveau d'alerte 2, ce qui signifie concrètement que nous pourrions déléster certaines activités. Le CHU a présenté son plan de délestage au MSSS hier, lequel a été accepté. Plusieurs mesures sont déjà commencées, comme l'arrêt de 5 salles de chirurgies à HEJ, mais d'autres mesures seront mises en branle dans les prochains jours, notamment pour les secteurs ambulatoires et chirurgicaux. Ces mesures ont pour but de donner de la marge de manœuvre pour accomplir les activités supplémentaires liées à la COVID et libérer des ressources pour prêter main-forte aux secteurs en souffrance. Par ailleurs, le comité de direction a entériné le délestage et la modulation de plusieurs projets qui étaient liés à la planification annuelle, permettant autant aux directions cliniques que celles de soutien expert de gagner en capacité.

Mise à jour du plan d'utilisation des unités de soins pour répondre aux besoins de lits pour les patients atteints de la COVID

La fluctuation des personnes atteintes de la COVID nécessitant une hospitalisation nous oblige à prévoir et adapter l'utilisation de nos unités. Nous ne savons pas quel sera le nombre de lits chaud requis à l'avance, mais nous avons l'obligation de planifier un accroissement des besoins.

Actuellement, nous utilisons les unités du A2000 et E2000 et ensuite nous utiliserons les lits du C5000 de l'HEJ. Les activités des unités A4000 et C4000 soit l'UCDG de l'HEJ seront transférées à HSS à compter de la semaine prochaine. Il en va de même pour une portion des activités de l'unité du B3 de l'HSFA. Les déménagements et les déplacements de la main d'œuvre font l'objet de travaux qui sont en cours. Il est important de considérer qu'il peut y avoir des changements puisque nous devons nous adapter à l'évolution de la situation pandémique.

Précisions, encore, pour le masque de procédure

Plusieurs questions sont posées à l'effet du port du masque de procédure ou quand on ne doit pas le porter. La conduite est très simple, cessez de vous questionner quand on peut l'enlever et PORTEZ-LE.

Précisions relatives au port de la protection oculaire

Nous vous rappelons qu'en raison d'une directive de la CNESST, le port de la protection oculaire sera obligatoire pour les intervenants du CHU lors de toute prestation de soins et services à moins de 2 mètres de la clientèle. Cette protection s'ajoute au masque de procédure.

Ainsi, la protection oculaire sera requise dans les contextes suivants, notamment :

- Agente administrative qui est en contact avec la clientèle sans qu'un plexiglas ne les sépare;
- Personnel de l'entretien ménager sur une unité de soins;
- Brancardier lors du déplacement d'un usager;
- Tous les médecins, infirmières, PAB et autres professionnels de la santé lors de la prestation de soins et services à moins de 2 mètres de la clientèle.

Cette règle entrera en vigueur à compter de demain 9 octobre 2020. Nous comprenons toutefois que des mesures sont à mettre en place au préalable. Une tolérance dans l'application de la règle sera accordée au cours de la première semaine d'entrée en vigueur.

Pour savoir quand porter la lunette protectrice ou la visière et comment en faire l'entretien, nous vous référons à l'affiche Lunette protectrice ou visière qui trouve sur le site COVID, dans la [section Utilisation des équipements de protection individuelle \(EPI\)](#)



Nous recommandons le port de la visière pour la clientèle en zone tiède ou chaude ou encore celle en précautions additionnelles gouttelettes contact protections oculaires et aériennes contact renforcé ainsi que pour toute IMGA. En lien avec les différents modèles de visières, nous voulons porter à votre attention que dorénavant les modèles de visière avec mousse ne peuvent plus être nettoyés et désinfectés. Elles seront cependant conservées advenant une pénurie. Les protections devront être déposées dans un sac propre dans l'utilité souillée et ces sacs seront pris en charge par l'hygiène salubrité. Nous avons donc modifié la [procédure de désinfection des protections oculaires](#).

Nouvelles capsules virtuelles de formation

Afin de soutenir les équipes, autant cliniques que de soutien, la DSI débutera des capsules de formation virtuelle « en direct » qui traiteront de différents sujets en lien avec des pratiques associées à la COVID-19.

Ces capsules auront lieu 3 fois par semaine à 12 h 15, les lundis, mercredis et vendredis. Une de ces capsules sera dédiée à des sujets davantage pédiatriques. Également, comme toutes les personnes ciblées ne pourront se brancher à la capsule en direct, cette dernière sera enregistrée et placée sur la plate-forme ENA ou vous pourrez l'écouter au moment de votre choix.

La première capsule aura lieu demain, vendredi 9 octobre et traitera du Transport de laboratoire Covid-19. La liste de tous les sujets, l'identification du public cible et le lien pour se brancher se retrouveront sur la [page d'accueil du SPOT dans la section Événements](#).

À noter que tous les employés ont accès au WI-FI du CHU via leur appareil électronique personnel, en allant sélectionner le réseau CHU et en inscrivant leur code et mot de passe réseau.

Pour assister aux formations en direct, voici les consignes à suivre :

1. Avoir l'application **ZOOM** téléchargée sur son appareil (ordinateur personnel, cellulaire ou tablette) - [Le téléchargement est gratuit](#). Pour les cellulaires ou tablettes, passez par Google Play ou Apple Store
2. Si vous êtes dans une installation du CHU, vous devez vous connecter au réseau "Wi-Fi CHU" à l'aide de votre code d'utilisateur. Advenant le cas où le code usager est désactivé, vous devez le réactiver via l'espace employé et vous référer à la [directive émise par la DRI](#).
3. Cliquez sur le lien ZOOM directement sur [le SPOT dans le calendrier des Évènements](#).

Viens rencontrer virtuellement ton PDG!

M. Beaumont, votre PDG, vous invite à partager un moment lors duquel il sera possible d'aborder des questionnements ou préoccupations que vous pouvez avoir à l'égard de la pandémie de COVID-19 et de l'état de la situation au CHU.

Cette [rencontre](#) est optionnelle et ne doit pas interférer avec votre travail, c'est pourquoi nous vous offrons une option de jour ou de soir.

Vous pouvez consulter l'horaire, vous inscrire et poser vos questions en [ligne](#). Vous recevrez une confirmation de rencontre Zoom avec les informations de connexion.

C'est un rendez-vous privilégié à ne pas manquer!



Le site Web COVID-19 www.chudequebec.ca/corovirusinfos est la source d'information officielle pour tous les intervenants du CHU de Québec-Université Laval.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Votre comité exécutif

Pour de l'informations en temps réel, nous vous invitons à suivre la page Facebook du syndicat.



[STT du CHU de Québec/ INFO](#)

www.sttchu.com

